

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 à 20h30

Présidence	M. V. Läderach
Présent-e-s	Mmes L.-R. Pry C. Di Stasi, C. Rion-Santoru, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, P.-A. Castella, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, D. Nicole, T. Hunziker, M. Zimmermann, M. Zwahlen
Excusé-e-s	Mme F. Wisard M. J. Perriraz

MM. G. Marti, Maire, J. Grand et N. Nussbaum, Adjoints, et P. Bennici, Secrétaire générale adjointe, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Président-e-s de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. FIDU 2022 – Vote d'un crédit d'investissement
7. Propositions individuelles et questions

M. LÄDERACH, ci-après M. LE PRÉSIDENT, ouvre la séance à 20h30. Il excuse Mme WISARD et M. PERRIRAZ puis souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à une personne du public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021

M. LE PRÉSIDENT annonce que plusieurs demandes sont arrivées au secrétariat. Il a été demandé à la page 7 de remplacer la phrase « S'ils n'en trouvent pas en venant depuis la Moutonnerie ou en trouvent du côté de Choulex et de Jussy, ils se retrouvent coincés pour faire demi-tour » par « s'ils viennent de la Moutonnerie mais veulent repartir vers Choulex et Jussy, ils se retrouvent coincés pour faire demi-tour », de remplacer à la page 10 « sondages géothermiques » par « sondes géothermiques » et de changer à la page 11 « M. ACKERMANN pense » par « M. ACKERMANN explique ».

Il a également été ajouté sur la même page le terme « parcelle » avant la phrase concernant l'écopoint. La phrase « qui coûte déjà beaucoup » en page 14 a été supprimée car, semblant incomplète, la phrase véhicule un message opposé à ce qui a voulu être dit. Enfin, le terme « transition » a été remplacé par le terme « transaction » à la page 29.

- Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des voix (13).

2. Communications du Bureau

- **Démission d'un membre du Conseil municipal**

M. LE PRÉSIDENT informe que le Bureau a enregistré la démission du Conseiller municipal M. PERRIRAZ avec effet au 23 mars 2022 par sa lettre reçue en Mairie le 22 mars 2022.

- **43^e course pédestre "À travers le coteau"**

M. LE PRÉSIDENT évoque que les membres du Conseil municipal et de l'Exécutif, ainsi que le Secrétaire général et la Secrétaire adjointe sont invité·e·s à participer à la « Course des conseillers » organisée à leur intention. Il s'agit de la 2^e plus ancienne course du Canton. Elle aura lieu à Bernex le samedi 30 avril 2022 à 16h15. La course de 4 km est à faire en individuel ou par équipe de 3 ou 4 personnes. Une verrée est organisée après la course au Signal de Bernex. Les inscriptions sont à faire en ligne sur www.coursebernex.com dès à présent.

- **Adresses e-mail des membres du Conseil municipal qui reçoivent des messages non désirés**

Pour faire suite à l'interpellation de M. ZWAHLEN du 12 février 2022 auprès de la Mairie quant à la réception de newsletters de fournisseurs sur sa boîte e-mail de Conseiller municipal, M. LE PRÉSIDENT rappelle que les adresses des membres du Conseil municipal ne sont pas confidentielles et donc accessibles pour tout type de

sollicitations. Par conséquent, il leur est laissé le soin de se désinscrire des newsletters non souhaitées. Comme pour les adresses e-mail privées, les Conseillers municipaux sont invités à ne pas ouvrir un courriel d'un expéditeur inconnu et de le détruire immédiatement.

- **Groupes WhatsApp des commissions**

M. LE PRÉSIDENT déclare que plusieurs groupes WhatsApp ont été créés par des commissions.

M. LE PRÉSIDENT conçoit que ce moyen de communication facilite les échanges entre les commissaires. Cependant, l'attention du Conseil municipal est attirée sur le fait qu'aucune information diffusée sur WhatsApp n'est prise en considération officiellement par la Mairie (par exemple le fait de fixer une date de séance). Toute demande liée à la Mairie doit être adressée par e-mail à info@puplinge.ch. À noter également que la confidentialité sur ce type de réseau n'est pas garantie.

3. Communications du Maire

M. LE MAIRE constate avec plaisir que le Conseil municipal se retrouve dans sa salle idoine pour la première fois après près de deux ans de législature, ce qui est un signe d'un retour à une certaine normalité souhaitée par toutes et tous.

Arrivée de Mme PRY à 20h36.

- **Guerre en Ukraine**

M. LE MAIRE relate qu'une guerre a été déclenchée en Europe un mois auparavant, à trois pays de la Suisse. Tout le monde est très touché et effrayé par les images que chacun peut voir et par la détresse du nombre de réfugiés qui fuient leur pays. Les gens sont confrontés par ces images inimaginables en Europe au 21^e siècle.

L'Exécutif a soutenu les démarches et l'élan spontané d'un habitant, Michel d'Addona, en mettant un local à disposition. Suite à un fort élan de générosité plus de 342 cartons ont été envoyés en Ukraine dont une partie importante de matériel médical provenant de dons aussi bien d'habitants de la commune que d'ailleurs.

L'Exécutif a contribué à hauteur de CHF 4'000.- en dépassement du budget de la commission Solidarité internationale, soit le montant maximum de dépassement qui peut être octroyé. L'Exécutif encourage la commission à étudier un soutien supplémentaire en lien avec cette situation d'urgence.

Le drapeau Ukrainien a les mêmes couleurs que celui de Puplinge. La commune a hissé un drapeau sur le mat situé devant la salle communale en guise de soutien.

M. LE MAIRE a contacté Francois-Xavier Poizat qui a accepté d'organiser un concert

de soutien qui aura lieu le 8 avril prochain à l'église (M. LE MAIRE la remercie pour la mise à disposition des locaux).

Les pensées de M. LE MAIRE vont aux Ukrainiennes et Ukrainiens mais également aux Russes, souvent des personnes de la même famille et dont le pays sombre dans une dictature. M. LE MAIRE a eu l'occasion de s'entretenir avec une famille de réfugiés qui vient d'arriver à Puplinge et qui est hébergée par des proches.

Malheureusement, la Suisse doit s'attendre à une arrivée importante de personnes et le Canton a demandé à toutes les communes d'analyser les possibilités d'hébergement dans des locaux communaux et de les annoncer. Selon les cas, la commune de Puplinge devra envisager le déplacement ou la suppression d'activités sportives ou culturelles pour permettre d'héberger des réfugiés, certains étant déjà arrivés dans la commune et sont hébergés dans des familles.

Tenant compte de la situation internationale, M. LE MAIRE a eu des contacts avec l'OPC Voirons. Il est en mesure d'informer le Conseil municipal que la PC intercommunale a mis à jour ses processus et ses inventaires et que :

- Puplinge compte un total de 2'558 places protégées, permettant en cas de nécessité de protéger tous les 2'485 habitants, ce alors qu'en moyenne cantonale seuls 76 % des habitants disposent de places. En tous cas, tout le monde espère ne jamais avoir besoin d'utiliser ces places.
- Le concept de distribution de pastilles d'iode a été réactualisé. La PC dispose de 21'600 pastilles d'iode pour les habitants de Puplinge. Le stock se trouve dans un lieu sécurisé et tenu secret.

M. LE MAIRE fournit ces informations de manière à répondre à des interrogations éventuelles. Il précise que la commune n'a pas prévu de faire d'information afin d'éviter de créer des soucis et de l'anxiété aux administrés. Toutefois, la réception de la Mairie répond aux questions posées et invite les habitants à consulter le site internet du Canton qui fournit les éléments d'informations officielles. Le Canton indique que pour l'heure aucune mesure particulière n'est recommandée à la population.

- **Mesures de circulation à l'essai**

M. LE MAIRE rappelle que la décision des mesures de circulation, tant au centre du village que sur la route de Cornière, découle du constat d'une augmentation continue de la circulation, de la crainte des nouveaux aménagements des routes de Jussy et de Mon-Idée, puis de l'autoroute Machilly-Thonon prévue pour 2024 qui ajoutera des véhicules supplémentaires venant des Voirons.

Depuis le dernier Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 il a été mis en place, en accord avec le Canton, une réduction des mesures avec la fermeture de la rue de Graman dans un sens le matin et dans l'autre en fin de journée (ces éléments avaient été annoncés le 1^{er} décembre). Ce changement avait pour objectif de

répondre en partie aux doléances des commerçants, afin de faciliter l'accessibilité aux places de parking, tout en gardant comme objectif fondamental de bloquer la circulation de transit à l'heure de pointe le matin dans un sens, le soir dans l'autre.

Cette mesure est actuellement toujours à l'essai ce qui permet un retour en arrière à n'importe quel moment moyennant toutefois quelques jours pour la modification de la signalisation et de la programmation des bornes.

Suite aux doléances reçues des commerçants, une statistique a été réalisée quant aux places libres de stationnement à proximité des commerces. À l'exception des horaires scolaires d'arrivée et de sortie, il y a en moyenne 5-6 places disponibles en zone bleue vers la poste sur la rue de Frémis et le parking du groupe scolaire.

L'Exécutif a demandé à la police municipale de Thônex d'accentuer sa présence tant sur la route de Cornière que sur la rue de Graman depuis le 1^{er} février 2022. Les statistiques d'amendes d'ordre sont parvenues à la commune pour la période allant du 1^{er} novembre (date de début des mesures) au 9 février 2022 et elles relèvent 11 amendes sur la route de Cornière et 99 sur la rue de Graman, soit 110 amendes allant de frs 100,-- à frs 200,-- sans compter les contraventions ou les dénonciations concernant les circulations en contre-sens dont les sanctions sont bien plus sévères et dépendent des antécédents.

Depuis le 21 février 2022, il peut être remarqué qu'une personne a été engagée afin de sécuriser les piétons et notamment les enfants qui traversent sur le passage piétons. Cette personne prend le relais de la patrouilleuse ou du patrouilleur scolaire à 16h20 et reste jusqu'à 18h20 (fin des activités du parascolaire) pour veiller sur la sécurité des enfants. En effet, le comportement de certain·e·s automobilistes s'avère dangereux. Suite à l'infraction de ce jour avec un endommagement d'une borne, les mesures sont bien entendues maintenues. En attendant la réparation, les frais de sécurité seront facturés au fautif.

À ce jour, la commune a le choix. Elle peut soit laisser la situation actuelle, soit refermer les deux sens de circulation, ces deux options ne nécessitant pas de nouvelle enquête publique.

Par ailleurs, la campagne de comptage a eu lieu fin février/début mars pour laquelle la commune attend les relevés qui seront présentés en commission. Une autre est prévue fin avril/début mai afin de mesurer l'impact des mesures (aussi bien du nombre de véhicules que de leur vitesse). Il était prévu auparavant de procéder à ces comptages à la fin du mois de mai ou au mois de juin. D'entente avec l'OCT, il était préférable d'anticiper pour mettre une enquête publique au moins de juin. Actuellement, les doléances reçues concernent principalement des automobilistes et des motards au centre du village. Plusieurs personnes sollicitent une fermeture complète aussi bien au centre que, par exemple, sur la route de Cornière ou une fermeture physique de la rue.

L'ensemble du dossier sera repris par la commission en charge de la Mobilité le 5 avril qui sera bien entendu consultée quant à l'évolution envisagée de ces mesures avec des éléments concernant des mesures éventuelles constructives à adopter. Il y aura une discussion avant l'enquête publique.

- **Consultation publique sur le PDCom et le PDCP**

M. LE MAIRE relève que la consultation publique de 30 jours est en cours. La séance de présentation publique a eu lieu le 9 mars dernier dans un format mixte (présentiel et visioconférence). Une trentaine de personnes ont assisté à la séance dans la salle de gymnastique et 58 personnes l'ont suivi en direct grâce à la retransmission proposée sur le site internet de la commune. Le public a encore l'occasion de poser des questions ou de faire part d'observations via le formulaire en ligne sur www.puplinge.ch ou en adressant un mail à pdcom@puplinge.ch. La fin du délai de la consultation échoit au 30 mars 2022 et les observations reçues seront traitées et communiquées à la communication en charge de l'Aménagement.

- **Point de situation des points de collecte Graman 2 (nord) et Grésy**

Graman 2 (2, rue de Graman)

M. LE MAIRE précise que, suite au vote du crédit d'investissement du 1^{er} décembre 2021, le dossier d'autorisation de construire devrait être déposé prochainement par le mandataire Perreten et Milleret. La Mairie a validé l'offre de prestations du mandataire pour la phase réalisation (le montant est inclus dans le crédit voté).

Concernant l'équipement, la commune va également recevoir les offres de Transvoirie et Serbeco pour la fourniture de colonnes d'introduction cylindriques avec plate-forme pouvant recevoir un revêtement de sol en accord avec les aménagements voisins, selon proposition de M. Vincent LÄDERACH en lieu et place des bennes Lemman Transvoirie qui équipent toutes les déchetteries Puplingeaises.

Serbeco, qui a le monopole de fourniture des containers enterrés Villiger Balero (dito Vandœuvres) équipés d'un plateau qui peut recevoir un revêtement de sol, doit adresser son offre à l'administration. Transvoirie a confirmé à la commune que les bennes Villiger peuvent être levées avec leurs camions. Une étude acoustique sera menée avant la commande de l'équipement.

Grésy

M. LE MAIRE évoque que toutes les commandes ont été passées, que les directives de circulation sont validées par l'OCT et qu'un arrangement a été trouvé avec le propriétaire des places attenantes pour l'occupation durant le chantier.

Cette nouvelle déchèterie sera équipée de colonnes type Léman, similaires aux autres points de collecte communaux car la commande était déjà effective lors de la proposition de colonnes cylindriques. Le démarrage du chantier est en attente de la date de livraison des containers enterrés par Transvoirie. Les mesures de chantier ont été présentées à la commission. Elles concernent notamment des passages piétons provisoires et de l'éclairage provisoire pour lesdits passages piétons. Or, il s'agit de règles de sécurité et la commune est obligée de les respecter.

- **Abattage d'arbres dans le verger les 21 et 23 mars 2022 pour création du IEPA**

En lien avec la mise en œuvre du chantier du IEPA et le terrassement du parking souterrain, M. LE MAIRE souligne qu'il est nécessaire de procéder à la suppression de quatre arbres du verger en plus des deux marronniers situés entre les hangars. Les arbres qui doivent être enlevés seront bien entendu compensés ultérieurement. Par souci de conservation d'une ancienne variété de pommier, des greffons ont été réalisés.

- **Modification du carrefour Presinge-Cara-Cornière et aménagement des arrêts de bus**

M. LE MAIRE déclare que l'État a déposé la requête en autorisation de construire enregistrée le 25.02.2022 sous le numéro DD 318550/1. Il s'agit de modifier les deux carrefours et de mettre en conformité PMR les arrêts de bus « Cornière ». Pour que cela soit le cas, la commune a reçu une lettre des services de l'État qui ont indiqué que les arrêts de bus « Grésy » et « Petoux » doivent être mis aux normes pour les PMR d'ici 2024. L'arrêt « Grésy » fait partie de l'aménagement de la rue de Graman. L'arrêt « Petoux », devra quant à lui être étudié. Ce point sera abordé en commission. Enfin, certains arrêts de bus qui ne sont pas aux normes se trouvent sur une route cantonale ce qui ressort de la responsabilité du Canton.

- **Campagne Dal Busco**

M. LE MAIRE annonce que la commune a signé l'acte notarié pour un tiers des parts de copropriété. Les autres copropriétaires disposent d'un délai pour faire valoir leur droit de préemption (durée de trois mois). La commune est en discussion avec eux pour des promesses d'achat qui permettraient d'envisager l'acquisition totale de la parcelle d'ici 2025 car il s'agit de l'échéance de validité de la délibération prise en 2020. Deux délibérations seront proposées pour les deux prochaines séances du Conseil municipal.

- **Organisation administrative**

M. LE MAIRE signale que les services administratifs de la commune sont en sous-

effectif depuis 4 mois en raison d'un arrêt maladie longue durée. À l'interne, une organisation a été mise en place afin d'assurer le bon déroulement des différentes tâches qui occupent le personnel administratif. Tous les dossiers en cours sont traités en bonne et due forme. L'Exécutif a constaté l'engagement, le dévouement et l'organisation du personnel pour assumer l'ensemble des charges. L'Exécutif tient particulièrement à remercier Mme BENNICI pour tous ses efforts.

- **Projet d'agrandissement de l'EVE**

M. GRAND spécifie que l'Exécutif de la commune de Puplinge a renoncé d'un commun accord à soumettre le dossier d'agrandissement de l'EVE au vote d'un préavis de la commission Aménagement - Mobilité – Travaux qui s'est réunie le lundi 7 février 2022. Deux raisons expliquent ce choix. Tout d'abord, le préavis de la Commission des Monuments de la Nature et des Sites (CMNS), reçu tardivement, demande des modifications du projet concernant la salle de pause du personnel et l'extension de la véranda. Cette demande soulève des craintes pour la suite du calendrier. En sus, le devis initial proposé par le mandataire a augmenté de 44 % entre les toutes premières estimations de l'automne 2021 et aujourd'hui, portant l'ensemble du projet à plus de CHF 720'0000.-. L'un dans l'autre, porter ce dossier non-abouti en commission, sans garantie sur le planning des travaux, aurait porté le risque substantiel que le Conseil municipal enterre définitivement le projet.

L'exécutif de la commune de Puplinge prévoit de soumettre les crédits d'investissement au vote du Conseil municipal à l'automne 2022, pour une ouverture en août 2023. Les subventions fédérales à la création de places de crèche courent jusqu'au 31 décembre 2023 et la demande d'autorisation effectuée est valable deux ans. Les efforts entrepris jusque-là seront donc précieux.

Par ailleurs, l'administration a reçu des lettres de certains parents de l'EVE concernant le déplacement du jardin d'enfants et la diminution des places disponibles. Le Conseil de Fondation de la Petite enfance a décidé, par le biais d'un courrier adressé à tous les parents d'enfants fréquentant le jardin d'enfants (le courrier est disponible sur CMNet), de les rassurer en expliquant les raisons suivantes :

- Dans les faits, il est important de souligner qu'actuellement, par rapport à la moyenne cantonale, la commune propose davantage de places de jardin d'enfants (+8.9 points) et moins de places en crèche (-10.8 points). Il faut savoir que seules les places en crèche sont subventionnées.
- Actuellement, il y a 42 places au jardin d'enfants. L'aménagement futur de la salle de musique proposerait 32 places. Les 10 places d'écart seraient compensées, à la rentrée 2023-2024, par un projet de crèche en forêt.

M. GRAND va recevoir ces parents au début du mois d'avril pour faire suite à leur lettre et en discuter de vive-voix.

- **Installation panneaux solaires sur le toit du bâtiment de la Moutonnerie**

M. GRAND indique que la commande est passée et que la centrale sera installée au mois de juin 2022. Elle sera munie d'une batterie de réserve afin d'optimiser la part d'autoconsommation. Les panneaux commandés sont de même type que ceux posés sur le toit privé début mars.

- **Non-autorisation de l'État concernant le parc à chiens**

M. GRAND rapporte que la commune a décidé de faire recours contre la décision de l'État de Genève et du Département du territoire de ne pas accorder d'autorisation de construire pour l'enclos qui délimitait le parc à chiens à la hauteur du parking de la rue de Graman à la sortie du village et qui – pour rappel – est en zone agricole et en surface d'assolement. La commune fait valoir que cet espace est déjà reconnu comme un parc à chiens et que la création formelle de celui-ci – seule zone où les propriétaires peuvent laisser leur chien en liberté – est une mesure de protection de la biodiversité au regard des autres espaces utilisés.

M. NICOLE se demande si la commune ne risque pas d'être obligée de démonter le parking qui était une mesure provisoire en recourant contre la décision du Conseil d'État, ce à quoi M. GRAND répond que cette demande arriverait dans tous les cas.

M. LE MAIRE adjoint à cela que le parking a été autorisé pour une durée de dix ans. La commune pourrait demander un renouvellement.

- **Formation ACG sur le changement climatique**

M. GRAND explique que l'ACG informe qu'elle organisera à l'automne 2022 une formation ouverte aux élu·e·s des communes genevoises. Elle aura pour but de sensibiliser les élus et élues aux changements environnementaux attendus et de les informer quant aux outils à leur disposition pour lutter contre les effets du réchauffement climatique dans le cadre des prérogatives communales.

- **Suppression de la levée au porte-à-porte**

M. GRAND rappelle depuis le 1^{er} janvier 2022 - jour où le tri des déchets est devenu obligatoire dans le Canton, et où la commune a supprimé une des deux levées de déchets hebdomadaires – qu'il n'y a plus qu'une seule levée les vendredis. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie communale de réduction des déchets et développement du tri sélectif, qui prévoit notamment la construction de plusieurs écopoints à proximité des habitations. La commune a reçu une pétition de certains

propriétaires qui craignent pour les conditions d'hygiène de leurs containers. Cependant, la commune maintient sa décision et son objectif de réduction des déchets. Une journée de l'environnement sera organisée à l'automne prochain avec un forum citoyen participatif sur la gestion des déchets, la transition énergétique et la biodiversité. Elle permettra de discuter de l'ensemble de ces choix et de leur pertinence.

- **Ouverture de la buvette sportive**

Après plusieurs péripéties liées à des problèmes de livraison, M. GRAND a le plaisir d'informer que la nouvelle buvette sportive, gérée par l'association Puplinge Sport et Loisirs et tenue par Andréa Rubilar, ouvrira ses portes le lundi 4 avril. Les horaires, définis en fonction des activités sportives, seront disponibles sur le site de la commune début avril. Une journée portes ouvertes sera organisée prochainement

- **Comptes communaux 2021**

Dans le contexte exposé par M. LE MAIRE vis-à-vis de l'organisation administrative, M. NUSSBAUM précise que les comptes 2021 de la commune et de la Fondation ont été bouclés. M. NUSSBAUM tient à saluer le travail de l'administration et en particulier celui de M. BARBASTE, comptable. La commune rencontrera les réviseurs la semaine suivant la présente séance. Le délibératif aura l'occasion d'étudier les comptes en commission des Finances après les vacances de Pâques. Les comptes seront présentés le 27 avril au Conseil municipal et seront approuvés le 11 mai. Les comptes 2021 contiennent un certain nombre de surprises et s'annoncent plutôt positifs (M. NUSSBAUM se permet d'être prudent sur les chiffres tant que les réviseurs n'ont pas terminé leur travail).

4. Communications des Président·e·s de Commissions

- *Commission Aménagement – Mobilité – Travaux*

Mme DI STASI, présidente de la commission, annonce que la première séance de l'année 2022 a eu lieu le 7 février dernier.

La commission a pu recevoir lors de cette séance les doléances des commerçants qui avaient été invités suite à leur pétition. La commission a passé en revue les différents problèmes relatifs aux mesures de circulation tant pour les commerçants que pour le maintien de la sécurité sur ce tronçon de route ainsi que la disponibilité des places de stationnement. La commission a également abordé l'organisation de la séance publique au sujet du PDCOM et a effectué un point de situation concernant la transformation de l'EVE. La prochaine séance de la commission est prévue le 5 avril 2022.

- *Commission Finances – Patrimoine – Économie locale*

M. HUNZIKER, président de la commission, indique que la prochaine séance de la commission est agendée le 25 avril à 20h00 pour la présentation des comptes.

- *Commission Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité - Sécurité*

M. ZWAHLEN, président de la commission, estime que M. LE MAIRE et M. GRAND ont résumé la plupart des points. Il ajoute que la commission a changé l'heure à laquelle certains lampadaires s'éteignent. Il avait au départ été décidé de les éteindre à 23h. Suite à un retour des SIG, la commission a décidé de les éteindre à 22h. Enfin, la commission a commencé à travailler sur la motion de M. NICOLE.

M. LE PRÉSIDENT désire savoir s'il s'agit d'une réduction de l'intensité de l'éclairage ou d'une extinction des lampadaires, ce à quoi M. ZWAHLEN spécifie qu'il y a deux catégories de lampadaires sur Puplinge. Pour rappel, le souhait consistait à diminuer la luminosité de 50 %. Or, certains lampadaires ne peuvent être qu'allumés à 100 % ou éteints complètement.

- *Commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports*

Mme VERMEULEN, présidente de la commission, n'a pas de communication à faire.

- *Commission Solidarité internationale*

M. FILLET, président de la commission, relate que la commission s'est réunie le 25 janvier où elle a revu et préavisé le règlement destiné à l'octroi de subventions et le formulaire destiné aux demandeurs de fonds des communes voisines. Les deux documents ont été approuvés par l'exécutif. La page du site internet de la commune consacré aux demandes de subventions en matière d'aide internationale a été mise à jour. La prochaine séance est prévue le mercredi 30 mars à 19h00. Cette séance sera consacrée à l'aide à l'Ukraine ainsi qu'à la proposition des Nations-Unies de mettre à disposition de la commune une exposition sur les objectifs de développement durable.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. LE PRÉSIDENT annonce que la commune n'a reçu aucun objet contre lequel le Conseil municipal pourrait faire valoir un droit de veto.

6. FIDU 2022 – Vote d'un crédit d'investissement

M. LE PRÉSIDENT déclare que les communes genevoises participent à l'alimentation

du FIDU en marge du vote du budget. La commune a l'obligation de voter cet investissement, ce qui n'a pas été fait en 2021. Le projet de délibération relatif à ce sujet était disponible sur CMNet. M. LE PRÉSIDENT cède la parole à M. NUSSBAUM.

M. NUSSBAUM explique que cette délibération aurait dû être votée en novembre 2021 avec le budget. À noter que le Conseil d'État approuvera la délibération d'office si le Conseil municipal ne la vote pas. À titre indicatif, le FIDU a été créé par le Canton. Les communes versent un certain montant chaque année dans ce fonds qui est ensuite départagé entre les communes. Puplinge avait bénéficié de plus d'un million de francs lorsque la commune avait mis en location les appartements au chemin du Courtil. Le fonds a pour but d'aider les communes qui se développent au détriment de communes qui ont peu de développement de logements.

M. LE MAIRE relève que des immeubles sont en cours de construction et que la commune récupèrera de l'argent du FIDU. Le montant dépend du nombre de logements construits dans une commune. À noter que le montant de l'amortissement qui découle de la délibération relative au FIDU est déjà inscrit dans le budget 2022 de la commune ainsi que dans le PFQ.

M. NICOLE s'enquiert de la situation lorsque des privés construisent des logements, ce à quoi M. LE MAIRE confirme que la commune reçoit de l'argent du FIDU quel que soit le constructeur à l'exception de logements construits en zone 5 (dite « zone villa »).

M. NUSSBAUM spécifie que l'idée consiste à compenser les communes qui construisent car des logements supplémentaires impliquent des infrastructures publiques additionnelles.

M. LE MAIRE souligne que le FIDU reverse aux communes CHF 50.- par m² pour des terrains de sport, CHF 6'500.- par nouveau logement, CHF 350'000.- par salle de classe lorsqu'une école est agrandie et 1 million de francs si une nouvelle école est construite.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération et la met au vote :

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;
- vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;
- vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;
- vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;
- vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;
- considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;
- vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets

- d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;
- considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;
 - vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
 - vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
 - vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;
 - conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),
 - vu le budget 2022 approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 1er décembre 2021,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 119'400.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. Propositions individuelles et questions

- **Départ d'un Conseiller municipal**

M. CASTELLA annonce qu'il va quitter la commune. Son départ est prévu à la fin du mois d'avril (il assistera à la séance du Conseil municipal du 27 avril).

M. LE MAIRE note que des prestations de serment seront à prévoir et que M. CASTELLA se trouve à la Fondation de la Petite enfance et au Groupement intercommunal des pompiers. M. LE MAIRE le remercie pour sa participation depuis le début de la législature.

- **Terrains de foot**

M. DROZ rappelle que des intervenants ont été auditionnés en 2021 en commission Environnement pour le terrain de foot. Il s'enquiert de l'état d'avancement des travaux de la commission sur le sujet sachant que les informations données permettent de se positionner. Par ailleurs, M. DROZ relève que les surfaces utiles d'entraînement du FC Puplinge vont se réduire à l'avenir. Il serait donc opportun d'avancer sur le dossier.

M. ZWAHLEN explique qu'aucune décision n'a été prise et que l'Exécutif n'a pas demandé à la commission de se positionner à l'heure actuelle.

M. GRAND mentionne que cette question devra être tranchée rapidement comme la commune va perdre l'utilisation du terrain C suite à la résiliation du bail (le terrain C ne sera plus accessible à l'automne).

M. LE MAIRE fait remarquer que l'impossibilité d'utiliser le terrain C allait arriver tôt ou tard.

M. GRAND estime que les terrains sont déjà très usés et que la pression va encore s'augmenter. Dès lors, il pense que la commune devra se prononcer sur un terrain synthétique rapidement.

M. LE MAIRE rapporte que l'Exécutif a rendez-vous avec les magistrats de communes voisines au sujet d'une vision intercommunale des questions liées au foot. Il serait donc judicieux de prévoir une séance de la commission Environnement dans le courant du printemps.

- **Arrivée de réfugiés Ukrainiens**

Mme VERMEULEN relate que plusieurs personnes dans son entourage se sont proposées pour accueillir des réfugiés chez elles. Mme VERMEULEN s'interroge quant à la vision de la commune sur le sujet, notamment par rapport à l'accueil des enfants à l'école ou des personnes qui ne parleraient pas le français.

Au sens de M. LE MAIRE, l'accueil scolaire est un aspect très important. Des réflexions sont en cours au niveau du DIP. Le Département de la cohésion sociale et l'Hospice Général s'occupent quant à eux de l'hébergement (les scénarios prévoient un nombre important de réfugiés). La commune a évalué quels locaux pourraient être utilisés en cas d'urgence, étant entendu que les réfugiés ne pourraient pas être placés dans la PC au vu de la situation actuelle. Plusieurs communiens se sont proposés pour accueillir des gens mais les normes sont assez spécifiques (il faut par exemple une chambre et une salle de bain privée). Ces personnes s'annoncent directement à l'État. À noter que la commune d'Hermance a des locaux disponibles. Le Canton a également réquisitionné quelques hôtels pour offrir des conditions décentes aux réfugiés.

Mme VERMEULEN désire savoir si une réflexion a été menée quant à l'intégration de ces personnes, ce qu'infirme M. LE MAIRE. Ce dernier a néanmoins eu l'occasion de s'entretenir avec une famille de réfugiés dont la famille proche habitait déjà sur la commune. M. LE MAIRE leur a fait part de la disponibilité de la commune à répondre à leurs questions, à les aider pour leur démarche administrative et à activer l'aide d'urgence. Les victimes de la guerre en Ukraine voudront retourner chez eux le plus rapidement possible mais cela ne sera pas évident.

M. GRAND précise que la commune a réservé sa réponse au lundi de la semaine suivante quant aux infrastructures. La question des mesures d'intégration viendra dans un second temps. M. GRAND conçoit que tous les outils visant à promouvoir l'intégration à Puplinge pourront être mobilisés. Il se réfère notamment aux cours de français de l'OSEO (le chèque-formation n'entre pas en compte et le coût de prise en charge par la commune est de CHF 750.- par personne par cours de 12 semaines). Toute idée est la bienvenue.

M. LE MAIRE soulève l'éventualité que le local de vote soit déplacé si la salle communale est réquisitionnée.

M. NUSSBAUM rappelle que l'accueil scolaire dépendra du DIP. La commune mettra toutefois tout ce qui est nécessaire à disposition malgré l'affluence importante qu'il y a au restaurant scolaire.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT lève la séance à 21h28.

Le Président
Vincent LÄDERACH

Le Vice-Président
Didier NICOLE